



Le chrome VI résulte d'un processus d'oxydation. Il est susceptible de provoquer des allergies au contact de la peau.

## Tannage Les dessous du cuir

*C&A a rappelé 20 000 paires de chaussons pour bébé. Des analyses ont révélé la présence de chrome VI, un composant chimique provoquant des réactions allergiques.*

Il était une fois le tannage, procédé qui permet de transformer une peau vive en une matière souple, résistante et imputrescible qui ennoblira meubles, ceintures, chaussures ou sacs. Cette opération de transformation longue et complexe nécessite, entre autres, l'utilisation de différents tanins. Parmi eux, le chrome III (non allergène) sert à fixer les fibres de protéines de la peau, évitant ainsi leur décomposition. Comme ce sel de tannage est souvent utilisé en trop grande quantité, les molécules de chrome peuvent s'oxyder et former du chrome VI. Ce dernier aura, lui, des effets allergènes au contact de la peau.

**IMPACT ENVIRONNEMENTAL** Dans l'industrie du cuir, de plus en plus d'entreprises délocalisent leurs activités dans les pays en développement, où règne l'absence de cadre légal contraignant. Elles y utilisent toute une gamme de substances toxiques: formaldéhyde, acide sulfurique, cyanure, plomb, arsenic, zinc, cadmium... Dans les tanneries ne traitant pas leurs rejets liquides, ces substances polluent gravement les eaux de surface. Un autre aspect préoccupant est lié à l'élevage intensif des bovins, notamment au Brésil, où les pâturages se développent au détriment de la forêt amazonienne. Suite à une étude de Greenpeace sur ce phénomène, Nike, Timberland et d'autres grandes marques se sont engagées à ne plus acheter de cuir provenant d'élevages causant la déforestation.

**SANTÉ DES ARTISANS** La méthode au chrome est utilisée par la grande majorité des tanneries, le tannage à l'aide de sels minéraux ou de matières végétales étant un pro-

cessus plus long, plus coûteux et, selon les spécialistes, produisant un cuir de moins bonne qualité. La santé des travailleurs, ne disposant souvent pas d'équipement de protection individuel, est aussi mise en danger.

**PRIVILÉGIER UN LABEL** Le consommateur n'a souvent ni le choix ni l'information nécessaire dans l'achat d'un produit en cuir exempt de substances allergènes ou minimisant les impacts sur l'environnement et sur la santé des travailleurs. Le label européen Naturleder IVN interdit le tannage au chrome et garantit le respect des normes environnementales et sociales. En l'absence de ce label, demander des produits tannés avec des matières végétales. Certaines marques de chaussures pour enfant telles que Pololo garantissent ce type de procédé. Demander aussi d'où vient le cuir, et privilégier les provenances d'Europe, voire éventuellement d'Afrique du Nord, où la législation environnementale régit la gestion des déchets et des rejets des tanneries.

**CUIR SYNTHÉTIQUE** Ce matériau fabriqué à partir de fibres synthétiques, comme par exemple l'alcantara, peut présenter une alternative. Idem pour le cuir recyclé, qui permet de valoriser les déchets des usines de fabrication. Pour éviter tout risque d'allergie, il faut éviter de porter du cuir en contact direct avec la peau. Quant à la mention «cuir véritable», elle signifie simplement qu'il ne s'agit pas de cuir synthétique; elle ne donne aucune indication sur la qualité du produit.

**Christiane Fischer**